

AB ECO & DEVELOPPEMENT

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros
Siège Social : 5 rue du 8 Mai 1945 94470 Boissy-Saint-Leger
985 141 399 RCS NANTERRE

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS **DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE** **DU 13 FEVRIER 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,
Le treize février à 14 heures,

Les associés de la société AB ECO & DEVELOPPEMENT se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, 5 rue du 8 Mai 1945 94470 Boissy-Saint-Leger, sur convocation faite par le président.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Ethan BOUAZIZ, Président.

Monsieur Luca ACANFORA est présent au titre de son mandat de Directeur Général.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent la totalité des actions sur les 1 000 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate en conséquence que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à disposition de l'Assemblée :

- Les justificatifs des convocations régulières des associés,
- La feuille de présence et la liste des associés,
- Le projet de cession d'actions,
- Un exemplaire des statuts de la Société,
- Le rapport du président,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du président,
- Agrément d'une cession d'actions,
- Démission de Monsieur Luca ACANFORA de ses fonctions de directeur général,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'agréer la cession au profit de :

Monsieur Ethan BOUAZIZ

Né le 30 décembre 2003 à Paris (12ème)
Domicilié au 17 rue Cavendish 75019 Paris,
De nationalité française,

Des **quatre cent cinquante (450) actions** appartenant à Monsieur Luca ACANFORA dans la Société pour un montant de 450 euros.

Monsieur Ethan BOUAZIZ détient désormais 450 actions.

L'assemblée générale charge son président de veiller à l'accomplissement des formalités d'inscription des actions au compte du cessionnaire dans les registres de la Société à la date du transfert de propriété fixée par les parties et notifiée à la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'agréer la cession au profit de :

Monsieur Ethan BOUAZIZ

Né le 30 décembre 2003 à Paris (12ème)
Domicilié au 17 rue Cavendish 75019 Paris,
De nationalité française,

Des cent **(100) actions** appartenant à Madame Lydia BOUAZIZ dans la Société pour un montant de 1 euro.

Monsieur Ethan BOUAZIZ détient désormais 1000 actions.

L'assemblée générale charge son président de veiller à l'accomplissement des formalités d'inscription des actions au compte du cessionnaire dans les registres de la Société à la date du transfert de propriété fixée par les parties et notifiée à la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Lucas ACANFORA de ses fonctions de directeur général et décide qu'il ne sera pas pourvu à son remplacement.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président et le directeur général.

Monsieur Ethan BOUAZIZ

Président


Monsieur Luca ACANFORA

Directeur général démissionnaire

